Genossenschaft Sportversicherungskasse Société coopérative Caisse d'assurance de sport Società cooperativa Cassa d'assicurazione dello sport



Avis d'accident

1.	Membre accidenté							
	Nom/prénom		Date de naissance	Profession				
			NPA/localité					
	Tél.	Mobile		_ E-mail				
	Poste / Banque Nº IBAN							
	Nom et lieu de la banque							
	Titulaire du compte							
	Nº membre	gymnastes actif garçons/jeuness	s □ hommes □ seniors [se □ filles/jeunesse □ gyr	☐ gymnastes actives ☐ dam mnastique enfantine ☐ parer	es □ dames se nts et enfant □	niors autres		
2.	Date de l'accident		Heure de l'accide	ent				
3.	Lieu de l'accident et manifestation							
4.	Engin, jeu, exercice etc.							
5.	Description détaillée de l'accident							
	Nature des blessures							
	Partie du corps				☐ gauche ☐	droit(e)		
6.	Deux témoins de l'accident							
•								
7.	Médecin traitant/dentiste (prière de joindre une copie du rappo	ort médical)						
8.	Employeur							
9.	L'accidenté est assuré auprès (no	n de la société	é d'assurance/caisse-m	aladie)				
	Assurance LAA de l'employeur				annoncé?	□ oui		
	Caisse-maladie selon LAMal				annoncé?	□ oui		
	Assurance supplémentaire à LAA/L	_AMal			annoncé?	□ oui		
0.	Personne de contact du comité dir	ecteur						
	Nom/prénom	Rue		NPA/localité				
	Tél.	Mobile		E-mail				
	Nº membre							
	Nom de la société		association cant.	/rég. de la FSG				

Procuration:						
Le/la soussigné(e) autorise la Société coopérative Caisse d'assurance de sport à traiter les données nécessaires au règlement du sinistre déclaré. Si nécessaire, ces données seront transmises pour traitement à des tiers, en particulier à des coassureurs, réassureurs ou autres assureurs.						
Le/la soussigné(e) autorise le personnel médical et ses auxiliaires à communiquer sur demande à la Société coopérative Caisse d'assurance de sport les données nécessaires au règlement du présent sinistre et délie expressément ces personnes de leur obligation de garder le secret.						
La Société coopérative Caisse d'assurance de sport est par ailleurs autorisée à se procurer auprès des caisses-maladie des assureurs LAA et autres assureurs sociaux et privés impliqués des renseignements pertinents et à consulter leur dossiers. L'assureur qui accorde l'accès aux dossiers est habilité à transmettre à la Société coopérative Caisse d'assurance de sport des copies des dossiers pertinents pour le règlement du sinistre déclaré, y compris sans nouvelle demande.						
Le/la soussigné(e) autorise la Société coopérative Caisse d'assurance de sport à transmettre des données aux assureurs sociaux ou privés impliqués. En cas de recours contre des tiers civilement responsables ou leurs assureurs responsabilité civile, le/la soussigné(e) autorise la Société coopérative Caisse d'assurance de sport à communiquer à ces tiers les données nécessaires pour faire valoir ledit recours.						
Lieu et date	Signature (pour les me	Signature membre blessé (pour les membres mineurs le représentant légal)				
Les signataires déclarent que les données ci-dessus sont exactes dans toutes leurs parties et conformes à la vérité.						
Signature membre du comité directeur		Date				
Signature moniteur/ monitrice		Date				
Signature membre blessé(pour les membres mineurs le représentant légal)		Date				

A observer

- Tous les membres travaillant, mentionnés dans la FSG-Admin sont assurés selon le barème de la CAS.
 Les frais de guérison ne sont couverts qu'en complément aux prestations d'autres assurances.
 En cas d'hospitalisation, seuls les frais de la division commune non couverts par une autre assurance sont remboursés par la CAS jusqu'au maximum de CHF 1'000.- par jours et jusqu'au maximum de CHF 10'000.- par séjour (y compris les honoraires des médecins, les soins, les frais de séjour, l'anesthésie, etc.).
- Les accidents gymniques doivent être annoncés immédiatement à l'employeur, à l'assurance accident privée ou à la caissemaladie et être réglés par l'assurance ou la caisse-maladie correspondante.
- Tous les accidents gymniques doivent être annoncés également immédiatement à la Caisse d'assurance de sport de la FSG pour le cas qu'il y aurait des frais de guérison non couverts ou que l'accident aurait pour suite une invalidité permanente.
- Les décomptes de l'assurance ou de la caisse-maladie pour des frais de guérison peuvent être adressés à la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la FSG, Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau, svk@stv-fsg.ch.

04.08.2020/990